

Garantie Rheabrio^{MC} Accessoire de confort Facembrace[®]

Conditions générales

L'accessoire de confort Facembrace[®] est un instrument médical visant à atténuer les effets secondaires liés au port quotidien du masque respiratoire utilisé pour le traitement de l'apnée du sommeil dans le cadre de la thérapie par pression positive continue (PPC).

La présente garantie limitée de trente (30) jours suivant l'achat (la « Garantie ») s'applique pour tout défaut de fabrication des accessoires de confort Facembrace[®] vendus par 9428-2290 Québec inc. (ci-après « Rheabrio^{MC} »), le tout sous réserve des conditions normales d'utilisation et d'entretien ainsi que des modalités et limitations qui suivent.

La Garantie s'applique également si, dans les trente (30) jours suivant l'achat, l'Acheteur/Utilisateur n'a pas bénéficié des bienfaits de l'accessoire de confort Facembrace® (la « Garantie de bienfaits »), et ce, après une tentative raisonnable d'adaptation, sous réserve des limitations et modalités qui suivent.

Rappel

L'adresse postale ou courriel indiquée par l'Acheteur sera utilisée dans l'éventualité où un avis de rappel d'accessoire de confort Facembrace® devait être fait.

Portée de la Garantie

Les accessoires de confort Facembrace[®] sont garantis pour trente (30) jours à compter de la date figurant sur le reçu d'achat, qu'ils aient été achetés en clinique ou encore à la boutique en ligne de Facembrace[®] accessible à l'adresse Web suivante : www.facembrace.com.

La portée de la Garantie ne s'étend qu'à l'Acheteur/Utilisateur d'origine. L'accessoire de confort Facembrace[®] est couvert par la Garantie pendant la période désignée tant qu'il appartient à son Acheteur/Utilisateur d'origine.

La Garantie ne s'applique qu'à la condition que l'Acheteur ait enregistré son accessoire de confort Facembrace® sur le site Web www.facembrace.com.

Modalités de la Garantie

Dans l'éventualité où la Garantie s'applique, l'accessoire de confort Facembrace[®] sera soit remplacé par un produit équivalent, soit remboursé, le tout à l'entière discrétion de Rheabrio^{MC} et selon les modalités suivantes :

- Dans le cas d'une demande de <u>remboursement</u> faite par l'Acheteur, celui-ci sera effectué selon le mode de paiement original dans un délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la confirmation du remboursement par Rheabrio^{MC}.
- Dans le cas d'une demande de <u>remplacement</u> faite par l'Acheteur, un accessoire de confort Facembrace[®] équivalant à celui retourné par l'Acheteur lui sera transmis dans un délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la date de confirmation du remplacement par Rheabrio^{MC}. Le produit remplacé sera lui-même garanti pour une période de trente (30) jours à compter de la date d'expédition du produit remplacé.
- Dans l'éventualité où l'Acheteur désire un remboursement ou un remplacement d'un accessoire de confort Facembrace[®] parce qu'il n'a pas bénéficié de ses bienfaits après une tentative raisonnable d'adaptation (la « Garantie de bienfaits »), l'Acheteur doit détailler par écrit les motifs raisonnables et les raisons qui sous-tendent sa demande.

La Garantie ne couvre pas les frais de livraison, lesquels sont en tout temps à la charge de l'Acheteur.

La Garantie de bienfaits ne s'applique pas lorsque l'accessoire de confort Facembrace[®] est acheté à un prix de vente inférieur à 75% de son prix régulier. Cette modalité s'explique par le fait qu'un produit retourné ne peut pas être revendu à un autre Acheteur par Rheabrio^{MC}.

Pour être couvert par la Garantie, le produit doit être intact et retourné dans son emballage original.

La Garantie est EXCLUSIVE, incessible et constitue l'unique garantie offerte en lien avec la vente et l'utilisation de l'accessoire de confort Facembrace[®].

Dans tous les cas, les conditions d'entretien précisées lors de la vente et dans le manuel d'utilisation doivent avoir été strictement respectées par l'Acheteur/Utilisateur pour que la Garantie s'applique.

L'obligation de Rheabrio^{MC} en vertu de la Garantie cesse au moment où Rheabrio^{MC} fournit le remplacement ou le remboursement de l'accessoire de confort Facembrace[®], selon le cas. Le refus de l'Acheteur d'accepter la mesure proposée par Rheabrio^{MC} met un terme à l'obligation de Rheabrio^{MC} en vertu de la Garantie.

Conditions spécifiques d'utilisation des produits Facembrace®

L'utilisation sécuritaire de l'accessoire de confort Facembrace® est sous l'entière responsabilité de son utilisateur. À cet effet, veuillez lire et suivre à la lettre les consignes d'utilisation et d'entretien qui se trouvent dans le manuel d'utilisation et prendre connaissance des précautions additionnelles mentionnées ci-dessous.

Précautions additionnelles

• Ne pas placer l'accessoire de confort Facembrace[®] au micro-ondes.

- Ne pas porter l'accessoire de confort Facembrace® lorsqu'il est encore humide.
- Ne pas réchauffer l'accessoire de confort Facembrace[®] avant de le porter.
- Porter l'accessoire de confort Facembrace® sur le visage uniquement.
- L'accessoire de confort Facembrace® ne doit jamais couvrir les narines.

Cette liste étant non limitative, nous vous invitons à consulter le manuel d'utilisation pour la liste complète des précautions et conditions d'utilisation de l'accessoire de confort Facembrace[®].

Exclusions

La Garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un accident, d'une négligence, d'une mauvaise utilisation ou d'un usage abusif, d'une installation, d'un entreposage ou d'une utilisation inadéquate, les dommages causés par l'eau ou la chaleur (températures supérieures à 30 °C/86 °F) ou résultant d'un entretien insuffisant ou inadéquat, ou d'un usage différent de celui pour lequel le produit a été conçu.

La Garantie ne couvre pas un produit modifié par l'Acheteur. La Garantie ne couvre pas non plus les égratignures, les déchirures ou la décoloration du produit.

En présence de l'une ou l'autre des situations précitées, la Garantie sera annulée de plein droit et considérée sans effet. Rheabrio^{MC} se réserve le droit d'inspecter ou de faire inspecter un produit avant d'honorer en tout ou en partie la Garantie.

RHEABRIO^{MC} EXCLUT EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONTRACTUELLE OU LÉGALE, DONT NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SAUF DANS LES CAS OÙ DE TELLES GARANTIES NE PEUVENT ÊTRE EXCLUES EN RAISON DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR.

Limitation de la responsabilité de Rheabrio^{MC}

La responsabilité de Rheabrio^{MC} est limitée à la Garantie et sera, dans tous les cas, limitée au prix de vente du produit. Aucune information, directive ou représentation verbale ou écrite de Rheabrio^{MC}, de ses distributeurs, représentants ou employés ne pourra modifier la Garantie ou en créer une différente. Dans le cas d'une défaillance quelconque du produit, Rheabrio^{MC} n'a pas d'autres obligations et l'Acheteur n'a pas d'autres recours que ceux stipulés dans la Garantie.

Même en cas d'avis préalable par l'Acheteur de la possibilité de dommages, ni Rheabrio ni personne d'autre impliqué dans la production ou la distribution de l'accessoire de confort Facembrace ne seront tenus responsables pour dommages matériels ou préjudices corporels directs ou indirects, ni ne pourront être tenus à quelque dommages-intérêts que ce soit. Certaines provinces et certains États ou pays ne reconnaissant pas l'exclusion ou la limitation de tels dommages, la Garantie pourrait ne pas s'appliquer à votre cas particulier.

LA GARANTIE VOUS ACCORDE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES; IL SE PEUT QUE VOUS JOUISSIEZ ÉGALEMENT D'AUTRES DROITS, QUI VARIENT D'UNE PROVINCE OU D'UN ÉTAT À L'AUTRE. NONOBSTANT CE QUI PRÉCÈDE, LA GARANTIE EST RÉGIE PAR LES LOIS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (CANADA) ET DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉE CONFORMÉMENT À CES LOIS.

Tout litige ou différend relatif à la Garantie doit être porté devant les autorités compétentes de la province de Québec (Canada), siégeant dans le district judiciaire de Montréal, à l'exclusion de tout autre forum ou juridiction.

Usage des produits Facembrace® et effets sur la thérapie par PPC

Rheabrio^{MC} décline toute responsabilité quant à tout effet ou impact que pourrait avoir l'usage de l'accessoire de confort Facembrace[®] sur la performance de la thérapie par PPC.

Énoncés limitatifs

De façon non limitative, la Garantie de Rheabrio^{MC} ne s'étend pas aux situations suivantes :

- L'accessoire de confort Facembrace[®] ne remplace pas le masque respiratoire dans le cadre d'une thérapie par PPC. Nous vous renvoyons à votre professionnel de la santé pour plus d'information au sujet de la thérapie par PPC.
- L'accessoire de confort Facembrace[®] ne règle pas les problèmes liés à l'utilisation d'un masque respiratoire inadéquat ou mal adapté, et il ne devrait jamais être utilisé pour corriger ces problèmes.
- L'accessoire de confort Facembrace® n'améliore pas l'étanchéité du masque respiratoire, ne corrige pas les problèmes liés à l'étanchéité du masque respiratoire et n'a aucun effet sur ceux-ci. Nous renvoyons à cet effet l'Acheteur aux conditions d'utilisation dudit masque respiratoire. L'accessoire de confort Facembrace® a été conçu pour protéger la peau du visage du ressenti des fuites d'air, et non pour améliorer l'étanchéité du masque respiratoire.
- Lorsqu'il est bien positionné et qu'il est de la bonne taille, l'accessoire de confort Facembrace[®] n'a aucune incidence sur la performance ou le fonctionnement de l'appareil à pression positive continue.
- L'accessoire de confort Facembrace[®] n'est pas conçu pour réduire ou minimiser les déformations possibles de la boîte crânienne des enfants liées au port du masque respiratoire pendant leur croissance.

Service à la clientèle

Pour toute question concernant votre accessoire de confort Facembrace® ou la Garantie, veuillez communiquer avec le service à la clientèle de RheabrioMC aux coordonnées suivantes :

contact@facembrace.com +1 800 929-4851

9625-D, rue Ignace Brossard (Québec) CANADA J4Y 2P3